



# L'Atlantique féministe. L'intersectionnalité en débat.

**Elsa Dorlin**

Université Paris VIII, Vincennes-Saint Denis

E-Mail: [elsa.dorlin@univ-paris8.fr](mailto:elsa.dorlin@univ-paris8.fr)

Papeles del CEIC

ISSN: 1695-6494



**Volumen 2012/2**

**# 83**

**septiembre 2012**

Resumen	Résumé
El atlántico feminista. La interseccionalidad a debate	L'Atlantique féministe. L'intersectionnalité en débat
El año 2004 señala la emergencia en Francia de un número significativo de trabajos de investigación, pero también de dos polémicas: la relativa a la prostitución, y más concretamente a la movilización de trabajadoras del sexo contra la Ley de Seguridad interior (2002), y la relativa al porte del velo. Es en este contexto que la cuestión de la imbricación, veáse interseccionalidad, de las relaciones de poder de género, de sexualidad, de color, de "raza", de clase, pero también de religión, de nación, de generación... se ha convertido en Francia y en Europa en uno de los temas más controvertidos y urgentes para los estudios feministas y de género.	L'année 2004 marque l'émergence en France d'un nombre significatifs de travaux de recherche, mais aussi de l'acmé de deux polémiques: celle relative à la prostitution, et plus particulièrement à la mobilisation des personnes prostituées et des travailleuses du sexe contre la Loi sur la Sécurité Intérieure (2002), et celle relative au port du voile. C'est dans ce contexte que la question de l'intrication, voire l'intersectionnalité, des rapports de pouvoir de genre, de sexualité, de couleur, de "race", de classe, mais aussi de religion, de nation, de génération..., est devenu en France et en Europe l'une des questions les plus controversées et les plus urgentes pour les études féministes et de genre.
<b>Palabras clave</b> Sexo, raza, clase, relaciones de poder, interseccionalidad,	<b>Key words</b> Sexe, race, classe, rapports de pouvoir intersectionnalité,

## Índice

1) Introducción .....	1
2) Penser le rapport entre les rapports de pouvoir.....	3
3) L'Intersectionnalité: entre analytique et phénoménologie de la domination .....	7
4) Conclusion: De quoi l'intersectionnalité est aujourd'hui le nom? .....	13
5) Bibliographie .....	15

## 1) INTRODUCCION

En France, comme en Europe, la théorie féministe et les études de genre sont actuellement l'un des rares champs de recherche à affronter avec autant de perspicacité et de probité intellectuelles l'analyse des mécanismes entremêlés de la domi-





nation. Le développement d'un véritable arsenal critique dans ce champ d'études est aussi le symptôme d'un certain fonctionnement propre à la pensée féministe, qui tend —bon gré mal gré— à redéfinir constamment son sujet, ses objets, ses normes, ses chantiers, comme à re-déployer ses frontières et ses lignes de fracture.

A partir de 2004, en France, la problématique désormais résumée par le triptyque "sexe, race, classe" est devenue à ce point incontournable qu'elle a contribué à renouveler la portée critique du concept de genre comme concept d'analyse. La date de 2004 marque l'émergence d'un nombre significatifs de travaux de recherche mais aussi l'acmé de deux polémiques: celle relative à la prostitution, et plus particulièrement à la mobilisation des personnes prostituées et des travailleuses du sexe contre la Loi sur la Sécurité Intérieure (2002) qui pénalise le racolage dit "passif", et celle relative au port du voile —polémique qui connaît alors son quatrième épisode—. En définissant la prostitution et le voile musulman comme les pires des violences faites aux femmes, une partie du mouvement et de la pensée féministes contribue plus ou moins involontairement à objectiver les "victimes" de ces violences sous les traits d'objets mutiques sans défense et, par définition, non blanches —issues de l'immigration postcoloniale et/ou non "occidentales"—.

Ainsi, c'est dans ce contexte bien particulier que la question de l'intrication des rapports de pouvoir —de genre, de sexualité, de couleur, de "race", de classe, mais aussi de religion, de nation, de génération<sup>1</sup>... — est devenue l'une des questions les plus controversées et les plus urgentes pour les études féministes et de genre.

---

<sup>1</sup> A titre indicatif, voici quelques références en français: Fougeyrollas-Schwebel, 2005; Dorlin, 2009; Verschuur, 2010; et, Berger et Varikas, 2011.



## 2) PENSER LE RAPPORT ENTRE LES RAPPORTS DE POUVOIR

Du côté européen de l'Atlantique, les catégories de "sexe" et de "race" n'ont méthodologiquement pas le même statut que la "classe". Dans la pensée politique contemporaine, alors que la classe apparaît d'emblée comme un concept critique, le "sexe" et, à plus forte raison, la "race" sont des catégories conceptuellement équivoques. "Sexe" et "race" désignent à la fois de "vieilles" catégories idéologiques —prétendument naturelles—, de "nouvelles" catégories d'analyse critique —critiques des dispositifs historiques de domination, tels que le sexisme et le racisme— qui ont parfois tendance à se transformer en catégories descriptives dans certains contextes disciplinaires; et, enfin, des catégories politiques —catégories d'identification, ou plutôt de subjectivation—abjection, de soi et de l'Autre, de "Nous"/ "Eux" —.

Dans le contexte français où la "race", par exemple, a été bannie de notre vocabulaire depuis la fin de la seconde guerre mondiale, parler de l'intrication des rapports de pouvoir —"sexe, race, classe"— est donc particulièrement délicat à manier tant théoriquement que politiquement. En outre, si l'usage critique que nous faisons des catégories de "sexe" ou de "race" pour appréhender des dispositifs de naturalisation des rapports de pouvoir —leur sédimentation en rapports de domination—, semble communément admis à l'université sans qu'il ne soit plus besoin de mettre des guillemets à "sexe" et, *surtout*, à "race", il n'en est pas de même dans le débat public. Le décalage entre l'usage érudit et l'usage profane de ces catégories — usages érudit et profane que l'on peut retrouver dans le champ même des études universitaires—, et particulièrement de la catégorie de "race", est problématique dans la mesure où la mise en exergue d'un phénomène social —la dimension racisée des rapports de pouvoir— participe involontairement au retour du vocabulaire de la race et tend paradoxalement à se confondre avec une rhétorique de la naturalisation —culturalisation, ethnicisation, racialisation— des antagonismes sociaux au moment même où les partis d'extrême droite ou —de droit extrême— partout en Europe remportent une adhésion sans précédent depuis 1945. En matière de "sexe", la situation



est bien différente: si la problématique est théoriquement identique, le contexte historique et politique est radicalement différent. Il est intéressant de rappeler le récent débat français à propos de la présence du terme “race” dans la Constitution française. Candidat à la présidence de la république française, F. Hollande a récemment proposé de retirer le terme “race” de la Constitution française (cf. à l'article 2 l'égalité est proclamée entre tous les citoyens “sans distinction d'origine, de race ou de religion”), considérant que le fait même de parler de race entérinait une conception racialiste voire raciste du peuple français. Si pour une partie des intellectuelLEs et universitaires travaillant en études de genre la catégorie de “sexe” et comparable à celle de “race”, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une catégorie idéologique et non biologique, il ne viendrait à l'esprit d'aucun homme (sic) politique de supprimer toute référence à la mention de “sexe”. Pourtant, il s'agit bien d'une revendication d'une partie du mouvement féministe, queer, trans ou intersexe, lesquels demandent la suppression de la mention au sexe sur les papiers d'identité et autres documents officiels ou administratifs.

En France, jusqu'à la fin des années 1990, je dirais que la “classe” et, dans une moindre mesure, la “race” ont fonctionné comme deux modèles différents pour penser le “sexe”. La classe permettait de définir la spécificité d'une “exploitation patriarcale” articulée —mais non réductible— à l'exploitation capitaliste: on parlait alors de “classe des femmes”, en tant qu'il s'agissait d'un groupe non pas naturel mais partageant les mêmes conditions matérielles d'existence et par conséquent à même de développer une même conscience de classe. Selon une autre rhétorique, la référence à la “race” permettait de dénaturiser le sexe: le “sexe” est, *comme* la “race”, une catégorie “politique” et non “naturelle”. Ainsi, la bi-catégorisation sexuée — l'évidence selon laquelle il y a deux et seulement deux sexes (mâle/femelle)—, que l'on voudrait confondre avec la reproduction sexuée —le fait que la génération des individus nécessite des gamètes différenciés—, en tant que classification —de genre et de sexualité— relève du nominalisme idéologique au même titre que la division du



genre humain en différentes races. Autrement dit, en matière de corps sexuels, la “Nature” ou la biologie demeurent bien plus réservées sur la possibilité de subsumer les individus sous deux catégories bien distinctes et admettent en fait bien plus de possibilités que l'état civil ne veut bien le reconnaître.

Ainsi, jusqu'à une période récente, penser le rapport entre “sexe”, “race”, “classe” consistait à opérer des analogies. L'introduction du concept de genre en France, et plus largement en Europe —à l'exception de l'Angleterre où le concept de genre est précisément théorisé dès 1972 par la sociologue Ann Oakley<sup>2</sup>—, à la fin des années quatre vingt et au cours des années quatre vingt dix, même si elle a suscité nombre de débats, a progressivement bouleversé cette pensée traditionnellement *analogique* des rapports de pouvoir. Au cours d'une décennie, le concept de genre est devenu une catégorie d'analyse (Varikas, 2006) permettant non seulement d'étudier les mécanismes d'exploitation relatifs à la division sexuelle du travail ou les processus de naturalisation de l'identité sexuelle mais aussi de problématiser la façon dont les identités et identifications sexuelles —de genre et de sexualité— informent tous les autres rapports de pouvoir —et inversement—. En d'autres termes, faire des études de genre c'est travailler sur le pouvoir en tant que le pouvoir s'incarne —se vit, se dit, se reproduit— dans et par le rapport de genre, et en tant que le genre a toujours une sexualité, un âge, une couleur, une nation, une religion ou une classe... Ainsi, en prenant au sérieux le fait que le “genre” ne désigne pas un groupe, c'est-à-dire qu'il n'est pas une catégorie descriptive —que l'on réduit bien trop souvent à la catégorie “femmes”—, mais s'apparente à un concept d'analyse critique, il en résulte que faire des études de genre c'est travailler sur les antagonismes complexes qui constituent la trame des rapports de pouvoir eux-mêmes.

Dans une certaine mesure, il en va de même pour le concept critique de race

---

<sup>2</sup> Pour une histoire précise du concept de genre, on pourra consulter le travail d'Eva Rodriguez disponible sur le site de l'équipe BIOSEX (Univ. Paris 1/Paris 10): <http://biosex.univ-paris1.fr/dossiers-thematiques/gender-in-france-p1/>



tel que défini et utilisé par les études postcoloniales ou une partie des études culturelles. Toutefois, le concept d'analyse critique de "genre" a l'immense privilège, comparé au terme de "race", d'instaurer une réelle distance sémantique avec le "sexe": lorsque l'on utilise le concept de genre il s'agit précisément de déconstruire les dispositifs idéologiques relatifs au "sexe". En ce qui concerne le concept de "race": l'homonymie qui subsiste entre les différents statuts et usages de cette catégorie rend son maniement délicat. Le terme "race" désigne à la fois la vieille catégorie idéologique issue de la pensée et de l'histoire des racismes, une prétendue catégorie descriptive (dont use et abuse certaines recherches de biologie contemporaine comme par exemple "l'ethnopharmacologie"), une catégorie critique (désignant les processus de racialisation des rapports sociaux et leur étude), et une catégorie politique —stigmatisant ou définissant et désignant des mouvements sociaux et/ou des revendications—. Au contraire des études de genre, il n'y a pas de distinction entre les différentes catégories utilisées, entre l'objet de recherche et l'outil de recherche notamment. Or, cette homonymie ne serait pas problématique si les discours et pratiques racistes contemporains n'étaient pas actuellement aussi vigoureux dans les démocraties européennes. Pour pallier cette difficulté, faut-il employer des guillemets lorsque l'on parle de *race* au sens de catégorie d'analyse? Faut-il élaborer un autre concept, permettant de marquer une distance plus nette avec le langage des racismes? Le débat est loin d'être clos<sup>3</sup>. Pour ma part, je privilégie un usage situé du terme et, autant que faire se peut, je reste plus qu'attentive aux généalogies pour saisir la complexité des antagonismes que nous subsumons parfois trop rapidement sous la catégorie de "race": les antagonismes de couleur, la question des Suds, les mythologies nationales/nationalistes, les nœuds irrésolus de l'histoire coloniale, les politiques sécuritaires, les re-configurations néolibérales du travail, de l'industrie du

<sup>3</sup> Pour en saisir les enjeux, on pourra lire P. Gilroy, 2000.



loisir ou encore les mutations des processus de sécularisation, concourent tous à des formes de racialisation qui ne sont toutefois pas interchangeables.

Depuis l'Europe, nous percevons, saisissons, importons ou “vampirisons” la pensée anglophone: symptôme de l'impérialisme académique tout autant qu'effet de la mondialisation des pensées et des mouvements de résistance. Nous opérons un certain remodelage des concepts, quelque peu déformés par la traversée transatlantique, en vue des problèmes, comme des luttes, face auxquels ou dans lesquelles nous nous situons ici et maintenant. Dans ce contexte de traduction culturelle de nos recherches, il s'agit de réinscrire nos outils de pensée dans une *généalogie* —je ne parle pas ici d'une quelconque spécificité “nationale” de la pensée, mais bien de dispositifs locaux de pouvoir qui nécessitent que nous situons constamment notre critique—. En relevant cet état de la problématique, j'ai oeuvré dans mes travaux pour une remise à plat des outils d'analyse en usage dans le champ des études francophones relatifs à ces questions. Et, en même temps, ma position a été de prendre acte de ce que l'on pourrait appeler un “atlantique féministe”, lieu de traversées des concepts critiques comme des luttes et lignes de front de nos revendications.

### 3) L'INTERSECTIONNALITE: ENTRE ANALYTIQUE ET PHENOMENOLOGIE DE LA DOMINATION

Dans le cadre de cet “atlantique féministe”, la problématique intersectionnelle constitue aujourd'hui une sorte de “hit concept” tant il remporte un franc succès en Europe et en France depuis quatre ou cinq ans —notamment grâce à la traduction d'articles de référence—. L'intersectionnalité est devenue depuis quelques années l'expression par laquelle on désigne l'appréhension croisée ou imbriquée des rapports de pouvoir. Le concept “d'intersectionnalité” a été élaboré par Kimberlé W.





Crenshaw en 1989<sup>4</sup>. Par ce terme, elle critique, d'une part, les stratégies politiques des mouvements féministes et anti-racistes. D'autre part, elle développe, avec d'autres, un champ d'analyse —ce que l'on appelle outre Atlantique la *Critical Race Theory*—, qui entend montrer comment les dispositifs législatifs de lutte contre les discriminations réifient des catégories exclusives, telle que le "sexe" ou la "race" ou la classe. Bénéficiant des acquis du *Black Feminism*, l'analyse en termes d'intersectionnalité prend d'abord le contre-pied des critiques adressées aux mobilisations identitaires —essentiellement des mouvements de lutte pour les droits des femmes et des mouvements de lutte pour les droits des Africains Américains—. Selon Crenshaw, ces mobilisations, à qui l'on reproche leur incapacité de transcender les différences, ont au contraire tendance à uniformiser les différences internes qui les traversent. En d'autres termes, pour défendre les droits des femmes, les mouvements féministes tendent à produire un sujet politique —"*Nous, les femmes*"—, qui nivelle la multiplicité des expériences du sexisme que font les femmes sur une expérience "type": celles des femmes américaines, blanches, de la classe moyenne. Tout se passe comme si on supposait une expérience "pure" et uniforme du sexisme, condition de possibilité et de légitimité même d'une mobilisation féministe. En retour, le fait de ne pouvoir penser ce que j'appellerais la *commensurabilité des expériences vécues de la domination* —ce qui est bien différent donc que leur *identité*—, a des effets d'invisibilité néfastes quant à la minorité des minorités: dans le cas du féminisme, le cas le plus paradigmatique aux Etats-Unis demeure l'affaire Clarence Thomas/Anita Hill. En 1991, le juge Thomas est accusé d'harcèlement sexuel par une de ses anciennes collaboratrices, Anita Hill. Tous deux africains américains, il devenait impossible pour Anita Hill de dénoncer le sexisme de Thomas sans donner des arguments aux tenants de positions racistes évoquant le vieux stéréotype de

<sup>4</sup> Toutefois, le terme circule déjà dans de nombreux textes historiques du *Black Feminism* dans les années soixante dix et quatre vingt comme, par exemple, dans le Combahee River Collective (Dorlin, 2008).





“l’homme noir violent et misogyne”. A l’intersection du sexisme et du racisme, l’expérience d’Anita Hill, son expérience du sexisme et du racisme en tant que femme africaine américaine, est proprement rendue invisible —mais aussi inaudible— dans la langue du féminisme majoritaire —dans la théorie mais aussi dans les revendications politiques du féminisme *mainstream*—.

Si je partage totalement cette critique relative au “sujet politique” du féminisme, il me semble cependant que la démarche critique de Crenshaw soulève des difficultés. En effet, pour Crenshaw, la question du “sujet politique” des mouvements renvoie à ce qu’elle appelle “*l’intersectionnalité politique*”. Or, Crenshaw utilise également l’intersectionnalité en deux autres sens: pour désigner ce qu’elle appelle “*l’intersectionnalité structurelle*” et les “*identités intersectionnelles*”. Ainsi, les travaux et recherches qui travaillent avec le concept d’intersectionnalité considèrent communément que certaines femmes font l’expérience du sexisme *et* du racisme. Toutefois, ces femmes comme leurs expériences sont rendues méconnaissables voire invisibles par une segmentation à outrance de ce qui relève de l’une ou de l’autre de ces dominations; segmentation opérée entre autres par les catégorisations juridiques et le droit comme par les rhétoriques militantes. Or, j’estime qu’à partir de ce que l’on pourrait appeler cette une “*analytique de la domination*”, on glisse subrepticement vers une “*phénoménologie de la domination*”, le concept d’intersectionnalité permettant à la fois de visibiliser des intersections de rapports de pouvoir mais aussi des expériences, des “*identités intersectionnelles*” —à l’exclusion d’autres—, ce qui n’est pas la même chose.

Au cours de ma première lecture des travaux sur l’intersectionnalité en 2005, ma critique a porté sur le résidu par trop formel que ce concept charriait. En témoinne sa terminologie “géométrique”. Il me semblait de ce point de vue que l’intersectionnalité n’apportait pas de réel avantage par rapport à l’analyse classique des *rapports entre les rapports de pouvoir*. Cette analyse classique renvoie à une ap-



proche arithmétique —additionnelle—, précisément critiquée pour son formalisme, que j'ai contribué à rendre obsolète en France.

Or, j'ai largement affiné ma critique depuis. A partir de 2009, je lie cette critique au problème plus général de la traduction culturelle et conceptuelle de nos outils critiques comme de nos agendas militants. Je comprends alors cet effet de segmentation de l'intersectionnalité comme étant fondamentalement le fait du droit et des politiques publiques étatsuniens, lesquels incitent à catégoriser de façon exclusive les discriminations. Autrement dit, si le droit a tendance à appréhender les discriminations de façon exclusive, une critique du droit se doit, par définition, de rappeler que ces discriminations ne s'excluent pas les unes les autres mais peuvent au contraire s'inclure: d'où la délimitation de zones intersectionnelles —zones intersectionnelles qui, une fois visibilisées, permettent de mener des actions en justice pertinentes ou de mieux cibler des politiques publiques<sup>5</sup>—. La conclusion des analyses en termes d'intersectionnalité vise ainsi à montrer que la logique des discriminations est par nature "intersectionnelle": il n'y a pas d'approche additionnelle, *sectorielle*, viable —la classe + le "sexe" + la "race"—, la domination est toujours et en même temps un rapport de classe, de genre et de sexualité, de racialisation...

Ainsi, il me semble que le concept d'intersectionnalité est utile comme un concept critique du *droit*, non pas comme un concept critique en général: c'est-à-dire, un concept critique lié à une tradition juridique bien précise. D'où ma critique: premièrement, à quelles conditions est-il possible de transposer et d'adapter la problématique de l'intersectionnalité à une tradition juridique non-anglophone —comme la

---

<sup>5</sup> K. Crenshaw (2005) donne elle-même l'exemple des législations liées aux migrations clandestines et plus particulièrement à la loi relative aux mariages entre citoyens "nationaux" et "étrangers". En 1990, dans la perspective de lutter contre les dits "mariages blancs", la loi étatsunienne prévoit une période de deux ans pour valider de telles unions. Or, cette législation ne prend pas en compte le fait que des femmes victimes de violence conjugale ne pourraient pas dans de telles conditions dénoncer leur agresseur à moins de devoir quitter le territoire américain. Suite à de nombreux débats, un amendement a été apporté à la loi prévoyant une exception en cas de violence conjugale.



tradition française, notamment?— Deuxièmement, l'intersectionnalité est-elle l'outil le plus pertinent pour penser l'inextricable articulation des rapports de pouvoir *en dehors du droit*?

Dans quelle mesure l'intersectionnalité peut-elle être utilisée dans un contexte autre que le droit de tradition anglo-saxonne ou que le droit tout court?... En France, par exemple, où le droit ne reconnaît pas positivement d'identité aux personnes juridiques —“l'origine”, la “race”, “la religion” étant mentionnés négativement par l'expression “sans distinction de”—, le concept d'intersectionnalité demeure pertinent à condition de quelques adaptations. Pourtant, une partie des études de genre applique la théorie de l'intersectionnalité non pas tant au droit mais aux rapports sociaux eux-mêmes, alors même que l'intersectionnalité ne concerne initialement que la critique du droit. Or, si on conceptualise la dimension intrinsèquement protéiforme du pouvoir sur un plan d'immanence, c'est-à-dire au niveau des rapports sociaux, et non sur un plan transcendant, celui de l'intersectionnalité juridique de la domination, il n'est pas sûr que l'intersectionnalité soit aussi pertinente et heuristique. Les rapports sociaux ne peuvent être “séquencés” —ils se produisent et se reproduisent mutuellement—, même à des fins d'analyse.

C'est à ce point précis que la confusion mentionnée plus haut entre analytique de la domination et phénoménologie de la domination s'avère problématique. En effet, en dehors du droit, il n'est plus tant question d'intersectionnalité des discriminations juridiquement définies mais des individuEs subissant ces discriminations et de leurs expériences. Or, à mon sens, ces individuEs, leurs identités comme leurs expériences, peuvent difficilement être appréhendéEs dans et par le cadre imposé de l'intersectionnalité.

Si le concept d'intersectionnalité renvoie au fait que tout rapport de pouvoir, en tant qu'il s'inscrit dans un dispositif de domination, produit, reproduit et combine toujours le “sexe”, la “race” et la classe, il désigne également ce que Kimberlé Crenshaw



appelle des “identités intersectionnelles”. Crenshaw parle d’identités intersectionnelles dans le cas précis des “victimes” (juridiques) de la domination croisée: par exemple, les femmes africaines américaines victimes de violence conjugale. Toutefois, elle a tendance à faire un usage extensif de cette expression, puisque ces identités existent aussi en dehors du droit. Le terme d’“intersection” suppose alors que des individuEs et/ou des groupes peuvent être à l’intersection de deux ou plusieurs rapports sans que l’on sache exactement à quoi renvoie ce mode d’existence: Assigne-t-on de telles identités à certainEs individuEs ou groupes? Ou, au contraire, ces individuEs ou ces groupes s’autodéfinissent-elles/ils à l’intersection de ces rapports? En font-elles/ils l’expérience comme des rapports intersectionnés?... Autrement dit, s’agit-il d’identifier —et par là-même de produire— des entités sociales à l’intérieur d’ensembles et de rapports formalisés ou s’agit-il de s’interroger sur des expériences vécues et leurs modalités de politisation —et parmi ces modalités il y a justement l’impossible politisation de ces expériences?—. S’il est plutôt question de la deuxième partie de l’alternative, en lieu et place de l’intersectionnalité, il me semble que plusieurs autres outils et ressources seraient bien plus heuristiques (Dorlin, 2009).

A mon sens, les théories qui se réclament de l’intersectionnalité hésitent entre *analytique* et *phénoménologie* de la domination, utilisant la problématique de l’intersectionnalité pour penser une tension qu’elle n’a peut être pas théoriquement vocation à résoudre. En effet, d’un côté, c’est la domination qui est en soi intersectionnelle; d’un autre côté, ce sont certaines identités, certaines expériences vécues de la domination qui sont intersectionnelles. Comment comprendre cette hésitation? Premièrement, il me semble qu’elle est dû aux effets de traduction culturelle des outils d’analyse critiques que nous utilisons entre les deux rives de l’Atlantique notamment: en ce sens, il serait particulièrement intéressant de faire l’histoire des mutations du concept d’intersectionnalité. Deuxièmement, je suis convaincue que le terme d’intersectionnalité, parce qu’il possède une certaine neutralité sémantique et une formalité



critique, permet de régler à bon compte la question de l'engendrement des rapports de pouvoir en général et des points de vue dominants qu'ils édifient, en particulier. Je m'explique. L'idée d'une logique intersectionnelle de la domination suppose que toute domination est par définition une domination de classe, de "sexe" —de genre et de sexualité—, de "race", de couleur... Autrement dit, les femmes "blanches", hétérosexuelles, appartenant aux classes privilégiées sont littéralement interpellées comme telles dans un rapport qui est tout autant interpénétré d'hétérosexisme, de racisme et d'antagonisme de classe, que celui qui touche les femmes lesbiennes, racisées, pauvres et les confine dans des identités dites intersectionnelles. Or, toute la difficulté est que, jouissant de certains privilèges de genre, de sexualité ou de classe ou de nationalité et/ou de couleur... les femmes appartenant aux groupes dominants ne se perçoivent jamais sous ces rapports imbriqués; et, par conséquent, ne faisant pas à proprement parler l'expérience de leur "identité intersectionnelle", elles ont tendance à construire leur politisation sur la base d'un seul de ces rapports de pouvoir —à l'exclusion de tous les autres—, en dépit même du fait que leur expérience de ce rapport, par exemple le sexisme, est intrinsèquement dépendant de leur classe, de leur sexualité, de leur couleur, de leur âge... Et ce sont toujours les "supers" dominéEs —celles et ceux qui sont à l'intersection d'au moins deux rapports de pouvoir!...— qui doivent vivre, agir et se penser selon une identité intersectionnelle, une condition segmentée, déchirée, un point de vue tiraillé sur soi et le monde, à l'intersection des rapports de pouvoir.

#### 4) CONCLUSION: DE QUOI L'INTERSECTIONNALITE EST AUJOURD'HUI LE NOM?

La généalogie même du concept d'intersectionnalité est passionnante. Concept élaboré au sein du courant le plus radical du féminisme africain américain à la fin des années soixante dix, puis théorisé comme un concept critique des rhétoriques militantes engagées dans la réforme ou la critique du droit nord américain, il est devenu aujourd'hui ce que j'appellerais avec un peu d'ironie un "*hit concept*" en Europe.



Au gré d'une longue traversée transatlantique, il s'apparente à un outil d'analyse utile pour les recherches en sciences sociales sur la question des discriminations, en général, et, en particulier, pour la théorie politique et les études de genre qui analysent la structure formelle des rapports sociaux —analogique, arithmétique, géométrique...—. Si l'intersectionnalité a su renouveler les problématiques, cette notion a également accompagné les agendas militants des mouvements féministes au moment où la question des "droits des femmes" et de "l'égalité des sexes" est prise en otage par "l'Europe forteresse" et les politiques migratoires liberticides<sup>6</sup>.

Toutefois, les retraductions culturelles et conceptuelles de l'intersectionnalité en France et dans les pays limitrophes comportent aussi des éléments plus problématiques. L'intersectionnalité fonctionne aussi comme une expression tout droit sortie des discours experts: en témoignent les appels à communications ou même les textes d'appels d'offre des politiques européennes de financement de la recherche qui parlent "d'approche intersectionnelle" comme d'un pré requis.

Comme désaffiliée de son histoire, l'intersectionnalité "à l'européenne" n'est plus seulement un instrument critique du droit mais devient l'autre nom d'une description formaliste des rapports sociaux. L'intersectionnalité tend ainsi à remplacer ce que d'aucuns considéraient comme une litanie embarrassante<sup>7</sup>, celle qui nomme un dispositif complexe, un appareil sophistiqué de rapports de pouvoir qui nous interpelle comme *sujet*<sup>8</sup> au moment même où il rend méconnaissable nos expériences vécues, kaléidoscopiques, de la domination. Au cours de la traversée, l'intersectionnalité a sans doute perdu la tension intrinsèque entre analytique et phé-

<sup>6</sup> Sur ce point, le réseau féministe européen NextGENDERation a dès le début des années deux mille alerté l'instrumentalisation culturaliste voire raciste des droits et libertés des femmes par les gouvernements nationaux et les politiques de l'Union. Cf. <http://www.nextgeneration.net/writings.html>. On pourra lire également: Guénif-Souilamas et Macé, 2004; Dorlin, 2007; Delphy, 2012. De nombreux articles, numéros de la *Feminist Review* ont depuis quinze ans enrichis la pensée féministe sur l'engendrement des rapports de pouvoir.

<sup>7</sup> Genre, sexualité, classe, race, couleur, religion, nation, âge, mobilité/validité...

<sup>8</sup> Au sens où le conçoit Louis Althusser (1976).



noménologie de la domination qui la caractérisait, une tension qui exprimait précisément ce qu'il nous revient toujours de penser.

## 5) BIBLIOGRAPHIE

- Althusser, L., 1976, "Idéologie et appareils idéologiques d'Etat", en L. Althusser, *Positions*, Editions Sociales, Paris.
- Benelli, N., Delphy, C., Falquet, J., Hamel, C., Hertz, H. et Roux, P. (Eds.), 2006, "Sexisme, racisme et postcolonialisme", en *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 25, n°3.
- Berger, A.E. et Varikas, E., 2011, *Genre et postcolonialismes*, Éditions des archives contemporaines, Paris.
- Crenshaw, K., 2005, "Cartographie des marges: Intersectionnalité, politiques de l'identité et violences contre les femmes de couleur", en *Cahiers du genre*, n°39, pp. 51-82
- Delphy, C., 2012, "Antisexisme ou antiracisme? Un faux dilemme", disponible en: <http://lmsi.net/Antisexisme-ou-antiracisme-Un-faux>
- Dorlin, E., 2007, "Pas en notre nom! Contre la récupération raciste du féminisme par la droite française", disponible en: <http://www.lautre campagne.org/article.php?id=132>
- Dorlin, E. (ed.), 2008, *Black Feminism (1975/2000)*, L'Harmattan, Paris.
- Dorlin, E. (dir.), 2009, *Sexe, race, classe: pour une épistémologie de la domination*, PUF, Paris.
- Dorlin, E., 2009, "Vers une épistémologie des résistances", in E. Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe*, PUF, Paris
- Fougeyrollas-Schwebel, D., Lepinard, É. et Varikas, E. (Coords), 2005, "Féminisme(s). Penser la pluralité", *Cahiers du Genre*, n° 39.
- Gilroy, P., 2000, *Between Camps*, Allen Lane, London.
- Guénif-Souilamas, N. et Macé, E., 2004, *Les Féministes et le garçon arabe*, Editions de l'Aube, Paris.
- Palomares, E. et Testenoire, A. (Coords), 2011, "Prismes féministes: qu'est-ce que l'intersectionnalité?", *L'Homme et la société*, n°176.
- Varikas, E., 2006, *Penser le genre*, PUF, Paris.
- Verschuur, C., 2010, *Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes*, Graduate Institute-Geneva/L'Harmattan, Genève/Paris.





Protocolo para citar este texto: Dorlin, Elsa., 2012, "L'Atlantique féministe. L'intersectionnalité en débat", en *Papeles del CEIC*, nº 83, CEIC (Centro de Estudios sobre la Identidad Colectiva), Universidad del País Vasco, <http://www.identidadcolectiva.es/pdf/83.pdf>

Fecha de recepción del texto: marzo de 2012

Fecha de evaluación del texto: julio de 2012

Fecha de publicación del texto: septiembre de 2012